

## **Conditions d'utilisation des marques, logos et éléments Paradox protégés par des droits d'auteur**

Systèmes de Sécurité Paradox ("Paradox") accordera au soussigné l'autorisation limitée, non exclusive et révoicable de référencer une ou plusieurs marques déposées, logos ou éléments protégés par des droits d'auteur ("Marque") Paradox dans le seul but de promotion ou de vente de produits Paradox authentiques obtenus auprès de distributeurs agréés ("Produits"), sous réserve des conditions d'utilisation suivantes :

### **I. Les marques peuvent être mentionnées par le soussigné :**

1. Uniquement dans les publicités et les documents promotionnels à publier par le soussigné dans le seul but de promouvoir et/ou de faire de la publicité de la vente de Produits, à condition que ces publicités et documents soient de bon goût, reflètent positivement Paradox et améliorent la réputation de Paradox et son activité, ses produits, et ses services. La Marque doit être utilisée avec un "TM" ou "®" placé dans le coin supérieur droit de la Marque. Le bénéfice de l'utilisation de toute Marque s'appliquera directement à Paradox;
2. Seulement à titre de représentation que les Produits sont disponibles à la revente par le soussigné;
3. Uniquement dans les médias acceptables, limités aux publicités des Pages Jaunes, aux publicités dans les journaux et aux périodiques destinés à la distribution ou circulation locale, aux publicités vidéo ou télévisées destinées à la diffusion locale, aux brochures, aux affiches, aux enseignes de jardin, aux décalcomanies de véhicules et aux affiches de magasins et de bureaux. Les autres médias proposés doivent être approuvés à l'avance par Paradox. Tous les supports utilisés doivent être dans un état acceptable et mis à jour régulièrement (ex.: Véhicules, affiches, brochures);
4. À condition que Paradox soit identifié comme le propriétaire de toutes les marques en incluant "TM ou ® de Systèmes de Sécurité Paradox Ltée" et/ou d'autres avis similaires identifiés de temps à autre dans les présentes.

### **II. Il est expressément interdit au soussigné de :**

1. Utiliser les Marques pour annoncer, représenter ou promouvoir des produits non fabriqués ou non autorisés par Paradox ou en combinaison avec toute autre marque de commerce, marque de service, mot ou appareil sans le consentement écrit, au préalable, par Paradox;
2. Utiliser les Marques pour indiquer une approbation, un statut officiel ou un traitement privilégié de Paradox;
3. Utiliser les Marques dans une distribution ou une diffusion internationale, nationale ou autre, sans autorisation écrite, au préalable, par Paradox;
4. Utiliser des fichiers électroniques ou des images obtenues de toute source autre que Paradox;
5. Modifier, copier, créer des œuvres dérivées de toute marque, ou utiliser toute marque dans une entreprise ou un nom commercial sans l'autorisation écrite, au préalable, par Paradox.
6. Copier les Marques ou autre matériel du site web de Paradox vers tout autre site web.

### **III. Paradox se réserve le droit à tout moment et pour toute raison d'exiger au soussigné de :**

1. Fournir à Paradox dans les trois (3) jours suivant la notification, à ses frais, des spécimens de toute publicité et matériel promotionnel publiés par le soussigné;
2. Retirer ou interrompre toute publicité ou matériel promotionnel sans aucun droit de compensation à leur égard, une fois notifié.

### **IV. Le soussigné accepte et reconnaît par la présente que :**

1. Toutes les illustrations ou tout matériel similaire qui lui sont fournis par Paradox restent à tout moment la propriété de Paradox. Paradox en conserve tous les droits, titres et intérêts. Paradox se réserve le droit de mettre à jour l'une de ses Marques sans préavis et de refuser de fournir une Marque à sa discrétion;
2. Le présent accord n'est pas exclusif et s'applique strictement aux Marques pour une période d'un an à compter de la date à laquelle il est approuvé par Paradox (signature requise), sauf si résiliation antérieure. Il ne peut être renouvelé qu'avec le consentement écrit de Paradox;
3. Chaque partie peut résilier le présent accord à tout moment, à moins d'avis écrit. À la résiliation, le soussigné retournera rapidement à Paradox toutes les illustrations en sa possession ou sous son contrôle. Après la résiliation, toute obligation incombant au soussigné restera en vigueur et il ne pourra par la suite publier des publicités ou du matériel promotionnel faisant référence à une Marque sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de Paradox;
4. Aucune redevance quelle qu'elle soit ne sera payée par Paradox à aucun moment;
5. Il sera seul responsable de s'assurer que ses publicités ne violent pas ou n'enfreignent pas les droits d'une partie. Paradox a le droit de demander une injonction et autre réparation;
6. Il s'agit d'un entrepreneur indépendant et n'a aucun pouvoir d'assumer ou de créer une quelconque obligation ou responsabilité de quelque nature que ce soit au nom de Paradox. Si le soussigné cesse de vendre ou d'installer des produits Paradox, il perdra automatiquement (sans préavis) tout droit accordé en vertu des présentes.

### **V. Limite de responsabilité**

Toutes les responsabilités et obligations découlant de la publication et de toutes les publicités et documents professionnels en vertu du présent accord seront entièrement, strictement et uniquement assumés par les soussignés. Paradox ne fait aucune représentation ou garantie d'aucune sorte à l'égard de telles publications. En aucun cas, Paradox, ou tout fiduciaire, administrateur, dirigeant, employé ou actionnaire ne sera responsable des dommages indirects, accessoires, punitifs ou consécutifs de toute nature découlant de ou liés au sujet traité ici, y compris, sans s'y limiter, les dommages économiques et les pertes de profits, que Paradox en ait été avisé ou ait d'autres raisons de le savoir. Nonobstant toute autre disposition des présentes, la responsabilité cumulative maximale de Paradox ne dépassera pas le montant total payé par les soussignés aux termes des présentes.

**VI. Général**

1. Le présent accord et tous les droits accordés par Paradox au soussigné et son application seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de Québec, Canada. Les tribunaux de la province de Québec, district de Montréal, auront la compétence exclusive sur tout différend s'y rapportant directement ou indirectement.
2. L'incapacité de Paradox à insister sur l'exécution stricte de toute obligation contenue dans les présentes, ou à exercer une option ou un droit conféré dans les présentes, dans un ou plusieurs cas, ne sera pas considérée comme une renonciation ou un abandon à une telle option ou à un tel droit, et ceux-ci seront et resteront en vigueur et de plein effet. Le soussigné ne peut céder aucun de ses droits aux présentes.
3. Si une partie de cet accord est jugée nulle ou inapplicable par un tribunal compétent, cette partie sera dissociée du présent accord et le reste de cet accord restera en vigueur.
4. Les parties à la présente se sont entendues pour rédiger cette entente ainsi que tout autre avis, dans la langue anglaise seulement.

**Veillez compléter ce qui suit et retourner deux (2) copies par télécopieur et par messagerie à Paradox Legal :**

Systèmes de Sécurité Paradox Ltée  
 Département légal  
 780 boul. Industriel  
 Saint-Eustache (Montréal)  
 Québec, Canada J7R 5V3  
 Fax: (450) 491-4410

Marques couvertes par cet accord:

Veillez signer ci-dessous pour indiquer que vous avez lu, compris et accepté les conditions générales décrites ci-dessus:

Signature : (x) \_\_\_\_\_

Votre nom et titre : \_\_\_\_\_

Nom de la compagnie : \_\_\_\_\_

Adresse de la compagnie: \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Autorisé par: **P ▲ R ▲ D O X™**

par: \_\_\_\_\_

nom et titre: \_\_\_\_\_